

Délégation départementale des Landes

**Arrêté n° DD 40-2025/04 du 17/04/2025
modifiant la composition du Conseil Territorial
de Santé des Landes**

**Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-10 et R.1434-33 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 158 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 2 janvier 2025, portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 6 janvier 2025 (N°R75-2025-003) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021 relative à la participation des parlementaires aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté n° DD 40-2021/12 du 14/12/2021 modifiant la composition du conseil territorial de santé des Landes ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées et citées par l'arrêté du 3 août 2016,

ARRÊTE

Article 1er : La composition du conseil territorial de santé des landes est arrêtée ainsi :

1° - Collège des professionnels et offreurs des services de santé (28 titulaires et 28 suppléants) :

a) Six représentants des établissements de santé :

Titulaires	Suppléants
Dr Maude ANDRIEU	Dr Paul KIDYBINSKI
Dr Bénédicte LOULIERE	Dr Alexandre ARRIEU
Monsieur David TROUCHAUD	<i>en cours de désignation</i>
Madame Sylvie LABAT	Madame Tekla NEMETH
Monsieur Frédéric PIGNY	Madame Delphine LAFARGUE

b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne MATAGUEZ-LEPETIT	Madame Nancy SCROCCARO
Monsieur Jonathan DE BELMONT	Madame Marie-Josée MUSSI
Madame Magali BOUTET	Madame Justine WARMEZ
Madame Marine JOSLET	Madame Aline DUMOULIN
Madame Caroline FIEROBE	Monsieur Florent BOENS
Monsieur Jean-Rémi ROUSSEAUX	Monsieur Frédéric THOMANN

c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Marlène MAYSONNAVE	Monsieur Nicolas GEY

d) Six représentants des professionnels de santé libéraux, dont aux plus trois médecins et au plus trois représentants des autres professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aurélien BRUNET (URPS Infirmiers)	Monsieur Jérôme POTENZA (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)
Dr Eric CHAVIGNY (URPS Médecins Libéraux)	Monsieur Guillaume DARMAILLACQ (URPS Médecins Libéraux)
Monsieur Pierre-Marie LAHET (URPS Pharmaciens)	Madame Nathalie SCARSI BOUNINE (URPS Orthophonistes)
DR Denis PASSERIEUX (URPS Médecins Libéraux)	Dr ANDREI VIAL (URPS Médecins Libéraux)
Dr Laure POU MIRAU-ROQUETTE (URPS Chirugiens-dentistes)	Dr Hikmat CHAHINE (URPS Biologistes)
Dr Didier SIMON (URPS Médecins Libéraux)	DR Maryse GARRABOS (URPS Médecins Libéraux)

e) Un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Quentin VERNE	Madame Marina DUSEIN

f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Titulaires	Suppléants
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
Dr Loïc PORTAL	Madame Andréa AUBRY
Monsieur Rhanem GOUMI	Madame Marie Liliane LATTOUF
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

g) Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Camille BONNEVAL	<i>en cours de désignation</i>

h) Sept représentants de l'ordre :

Titulaire	Suppléant
Dr Jean-François DUBROCA (Médecins Libéraux)	Dr Bruno RUIZ (Médecins Libéraux)
Monsieur Antonio MOREIRA (Infirmiers)	Madame Laetitia BIZAT (Infirmiers)
Monsieur François LACERENZA (Masseurs-Kinésithérapeutes)	Madame Hélène GRACIET (Masseurs-Kinésithérapeutes)
Madame Fabienne BUSSIERE (Sages-Femmes)	Madame Aurélie NAVARRO (Sages-Femmes)
Monsieur Jean WATIER (Pharmaciens)	Madame Isabelle CORRIHONS (Pharmaciens)
Dr Buu-Thang UNG (Chirurgiens-dentistes)	<i>en cours de désignation (Chirurgiens-dentistes)</i>
<i>en cours de désignation (Pédicures-Podologues)</i>	<i>en cours de désignation (Pédicures-Podologues)</i>

2° - Collège des usagers et associations d'usagers (10 titulaires et 10 suppléants) :

a) Six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Noëlle APOLDA	Madame ELISE LAFONT
Dr Philippe REMUZON	Monsieur Jacques THIBAUDON
Madame Marie-Rose RASOTTO	Madame Nicole TRENTIN
Monsieur Michel BEGUES	Madame Gisèle DOLHABARATZ
Dr Bernard POCH	Madame Naty PEYROU
Monsieur Philippe BROUANT	<i>en cours de désignation</i>

b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (sur proposition du CDCA) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christian BEAUTIER	Madame Sandrine TRICAUD
Monsieur Marc HOUPLAIN	Madame Régine LASSALLE-BUJON
Monsieur Jean-Claude RIBERT	Monsieur Jean-Michel LALANNE
Monsieur Pierre DUFAU	Madame Elisabeth SERVIERES

3° - Collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements du territoire de démocratie sanitaire concerné (7 titulaires et 7 suppléants)

a) Un conseiller régional :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Laure LAFARGUE	Monsieur Julien BAZUS

b) Un représentant de conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine FOURNADET	Monsieur Philippe LAPERLE

c) Un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile du ressort du conseil territorial de santé :

Titulaire	Suppléant
Madame Florence BARROUILLET	Madame Vanessa MASSE

d) Deux représentants des communautés :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Henri ARBEILLE	Monsieur Pierre LAFFITTE
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

e) Deux représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Madame Carine QUINOT	<i>en cours de désignation</i>
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

4° - Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale (3 titulaires et 3 suppléants)

a) Un représentant de l'État :

Titulaire	Suppléants
Madame Nelly JOSPIN	Madame Pauline GATARD

b) Deux représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Chantal GONTHIER	Madame Carmen FARGUES
Madame Catherine LAFFERRIERE	Madame Ikram MORENO

5°- Personnalités qualifiées :

- Monsieur Paul ORLIAC
- Monsieur Jean BOURGOIN

6°- Collège des parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné et du représentant du comité de massif :

- Monsieur Lionel CAUSSE
- Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
- Monsieur Boris VALLAUD
- Monsieur Eric KERROUCHE
- Madame Monique LUBIN

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au renouvellement du conseil territorial de santé le 09/12/2026.

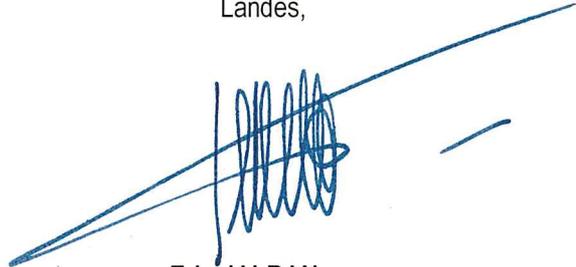
Article 3 : L'arrêté n° DD 40-2021/12 du 14/12/2021 modifiant la composition du conseil territorial de santé des Landes est rapporté.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des landes

Pour le Directeur général et par délégation,
Le Directeur de la délégation départementale des
Landes,



Eric JALRAN